

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 07 Avril 2021	<b>Séance du : Mardi 13 Avril 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le treize avril , à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>41</b>	
Présents : 34	Pour : <b>41</b>	
Absents : 4	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Jean FRADIN (Canet) M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M., M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M.Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par ), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)

Absent(e)s : M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault).

Conformément à l'article L.2121.14 du CGCT, le ou les Président(s) en exercice sur l'année du compte administratif mis en délibéré ne sont pas comptés dans les membres présents et ne prennent pas part au vote : Jean-Claude LACROIX (Ceyras) , M. Claude REVEL (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean Claude LACROIX (Ceyras).

#### 04. Compte administratif 2020 – Budget annexe de la ZAC de la Salamane

Monsieur BARDEAU indique que conformément au projet de Compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC de la Salamane, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Donner acte de la présentation du compte administratif 2020,
- Constater les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Déclarer que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2020	Chap.	Désignation	CA 2020
011	Charges à caractère général	1 027 083.25	70	Produits des ventes	1 599 906.17

65	Autres charges de gestion courante	0.15	77	Produits exceptionnels	240.02
66	Charges financières	147 750.12	042	Stocks	7 163 144.64
042	Stocks	7 588 457.61	043	Stocks financiers	147 750.12
043	Stocks financiers	147 750.12			
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>8 911 041.25</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		<b>8 911 041.25</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2020	Chap.	Désignation	CA 2020
16	Remboursement emprunts	385 508.94	040	Stocks	7 588 457.61
040	Stocks	7 163 144.94			
001	Solde d'exécution	198 955.25			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>7 747 609.13</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>7 588 457.61</b>

**Déficit 2020** -159 151.52

Considérant l'avis favorable émis par la commission ressources et moyens généraux du 06 avril 2021,  
 Considérant que Monsieur le Président sortant et le président en exercice ont quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020 – Budget annexe de la ZAC de la Salamane

Monsieur BARDEAU en sa qualité de Président de l'Assemblée sur ce point soumet ce point au vote.  
 Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2020 du Budget annexe de la ZAC de la Salamane

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

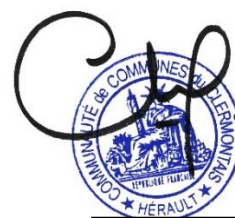
**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**DECLARE** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés.

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
 Le Président de la Communauté  
 De communes du Clermontais,



Claude REY

Accusé de réception en préfecture  
 034-243400355-20210427-2021-04-13-04-DE  
 Date de télétransmission : 27/04/2021  
 Date de réception préfecture : 27/04/2021